

Comment fonctionne le Syndicat Mixte Numérian ?

Se charge de l'administration générale et prépare le budget

Convoque le Comité Syndical et le Bureau

Représente le Syndicat Mixte en justice

Prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau



Le/La Président.e

Ordonne les dépenses et prescrit les recettes dans le respect du budget validé par le Comité Syndical

Effectue les formalités pour la passation des marchés publics et la signature de conventions

Le Bureau Syndical

Ses missions:

- Chargé d'assister le Président dans la gestion du Syndicat Mixte
- Se réunit selon les demandes du Président
- Délibère sur toutes les affaires déléguées par le Comité Syndical
- Assure la gestion courante du Syndicat Mixte.

Sa composition:

- 1 Président
- 5 Vice-présidents
- 6 Autres membres

Tous sont élus parmi les membres du Comité Syndical.



Les Vice-Président.e.s

Peuvent se voir déléguer une partie des fonctions du Président sous sa surveillance ou sa responsabilité.

Le Comité Syndical

Le Comité Syndical est un organe délibérant composé de délégués représentant l'ensemble des adhérents de Numérian. Il existe 5 collèges pour 5 types de délégués:

1^{er} collège

Délégués des communes adhérentes de plus de 5000 habitants.

Combien de délégués élus ?

1 délégué élu par chaque commune.

Comment est-il élu ?

Il est désigné par le conseil municipal.

2^{ème} collège

Délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Combien de délégués élus ?

Le nombre de délégués varie selon la population totale des communes membres de chaque groupement. Chaque groupement prétend à un délégué par tranche de 20 000 habitants.

Comment sont-ils élus ?

Ils sont désignés par le conseil de chaque groupement.

3^{ème} collège

Délégués des petites communes de moins de 5000 habitants adhérentes non comprises dans les 2 premiers collèges.

Combien de délégués élus ?

En fonction de la population totale des communes isolées, le nombre de délégués varie. Ce collège dispose d'un délégué par tranche de 20 000 habitants.

Comment sont-ils élus ?

1 candidat est désigné par chaque conseil municipal. S'ensuit une élection parmi les candidats pour choisir les représentants du collège.

4^{ème} collège

Délégués des conseils départementaux.

Combien de délégués élus ?

4 délégués sont nommés par département.

Comment sont-ils élus ?

Ils sont désignés par le conseil départemental.

5^{ème} collège

Délégués des syndicats de communes et autres.

Combien de délégués élus ?

4 délégués sont nommés et ce quel que soit le nombre de structures.

Comment sont-ils élus ?

1 candidat est désigné par chaque structure. Par la suite une élection à lieu parmi les candidats pour choisir les représentants du collège.



Plus d'info sur www.numerian.fr